



PLAN ÉCOLE À MAYOTTE

Quelle rentrée pour mon enfant ?



Accueil des élèves à partir du 27 janvier

Des modalités spécifiques pour chaque école et chaque établissement pour :

- permettre une reprise des apprentissages dans les meilleures conditions ;
- assurer un soutien psychosocial aux élèves qui en ont besoin.



L'accueil des élèves se fera de manière progressive

Pour connaître les modalités précises concernant votre enfant, **une communication sera réalisée directement par l'école, le collège ou le lycée.**



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez :

- prendre contact directement avec l'école ou l'établissement de votre enfant ;
- consulter le site de l'académie de Mayotte.

Des modalités d'accueil selon la situation et les capacités

- Accueil dès le 27 janvier des enfants des personnels prioritaires.
- Dispositif de rotation de classes : plusieurs groupes d'élèves accueillis au sein de l'école ou de l'établissement sur des plages horaires distinctes.
- Si une école ou un établissement ne peut pas rouvrir, les élèves seront accueillis dans une autre école ou un autre établissement proche de celui d'origine.
- Prise en charge prioritaire des élèves qui passent des examens en fin d'année.
- Des fournitures scolaires seront progressivement mises à disposition dans l'ensemble des écoles et des établissements

Des outils complémentaires d'enseignement à distance

- Ressources pédagogiques en ligne (conduites de cours, banques d'exercices, etc.) pour toutes matières et tous niveaux (offre numérique Cned).
- Diffusion de cours de français et de mathématiques en direct sur la chaîne YouTube de Mayotte La Première ou à la télé (Lumni enseignement), du lundi au vendredi : cours de CE2, CM1 et CM2 de 8 h à 9 h 30, cours de 3^e à 9 h 30, cours de 6^e, 5^e et 4^e de 15 h 45 à 17 h.